

Motard en très grand excès de vitesse

152kms en traversée d'agglomération limitée à 50 kms/h



Motard en très grand excès de vitesse



Les militaires de la COB de MIRANDE en contrôle sur la RN 21, le mardi 01/05/2018, ont constaté à 16h20, en agglomération de LAGUIAN-MAZOUS, dans le sens TARBES vers MIRANDE un grand excès de vitesse (152 km/h pour une vitesse limitée à 50 km/h) commis par le pilote âgé de 49 ans, qui circulait avec sa motocyclette de grosse cylindrée. Cet homme originaire des Pyrénées-Atlantiques, s'est vu retiré son permis de conduire immédiatement pour une durée de 6 mois, quant à sa motocyclette elle a été placée en fourrière. Il devra répondre de ses actes ultérieurement devant le Tribunal Correctionnel d'AUCH.